



le 07/11/2018
par Jean-Marc Briand

Le 25 mai dernier est entré en application le **Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD)**.

Mais si, souvenez-vous, vous avez dû recevoir à l'époque des flots d'e-mails de notification concernant des changements dans les conditions générales d'utilisation de vos services Web préférés. C'est que le RGPD est un règlement européen qui détaille de nouvelles obligations liées à l'utilisation des données personnelles des citoyen·ne·s de l'Union et il s'applique à tous les acteurs économiques et sociaux (entreprises, fondations, administrations, collectivités, associations, etc.), que ces acteurs soient à l'intérieur comme hors de l'Union Européenne ... suivez mon regard. Car en effet, ce règlement pourrait être le grain de sable dans les rouages bien huilés des [GAFAM](#) et consorts, dont le modèle économique repose sur la marchandisation de la vie privée de leurs utilisateurs, en toute discrétion cela va de soi ...

Seulement voilà, nous autres acteurs de l'animation du milieu rural avons aussi besoin des données de nos adhérents, usagers, salariés, et le RGPD nous impose aussi de nous mettre en conformité.

Actualités du service informatique

L'éducation populaire à l'heure du numérique

La commission Informatique et Numérique de l'UBAPAR a engagé une réflexion quant à l'organisation d'une journée de rencontre inter-fédérale autour des répercussions de la numérisation galopante de nos sociétés sur nos pratiques d'éducation populaire.

Le but est de s'informer et débattre collectivement sur des questions comme :

- Le cloud, c'est bon pour la planète ?
- Recyclage et réduction des déchets du numérique, quelles solutions/positions adopter et promouvoir ?
- Hyperconnectivité chez les jeunes, crainte ou réalité ?
- Protéger sa vie privée en ligne, pourquoi et comment ?
- Success stories, cas concrets de numérisation maîtrisée.
- ...

Nous souhaitons co-construire une journée sur cette thématique avec des partenaires au delà du réseau UBAPAR, car nous ne sommes pas les seuls concernés et que cela ne peut qu'enrichir les échanges et les retombées.

Nous planifions une journée à définir au printemps 2019, quelque part en Bretagne ...

Vous pouvez consulter la [carte mentale](#) appuyant nos réflexions sur le sujet.

Et si vous souhaitez participer et/ou accueillir l'événement, [contactez Jean-Marc](#).

Des formations pour progresser



Formations professionnelles

Formation "Se mettre en conformité avec le RGPD"

Le RGPD, « Règlement Général sur la Protection des Données », encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne.

L'objectif de cette formation est d'accompagner les structures afin qu'elles prennent les mesures et prévoient les actions à mettre en oeuvre pour satisfaire aux exigences du RGPD.

Date et lieu : le 12 décembre 2018 à Plésidy (22) --> [Voir en ligne](#)

Formation « Initiation au logiciel de retouche d'images Gimp »

Il est devenu indispensable aujourd'hui de maîtriser l'ajout d'images et de photographies à nos contenus de communication, qu'ils soient à destination d'une page Web, d'un courriel ou d'un imprimeur.

Au delà de quelques bases en imagerie numérique, cette formation a pour but de familiariser le public avec le logiciel libre de traitement d'images matricielles « Gimp ».

Date et lieu : le 07 février 2019 à Kergrist-Moëlou (22) --> [Voir en ligne](#)

Formations de bénévoles

Ayez aussi dans un coin de la tête que les propositions de formation de bénévoles seront à faire pour le mois de mars prochain.

Si vous souhaitez qu'une formation soit mise en place sur votre territoire, n'hésitez pas à prendre [contact avec l'UBAPAR](#).

Une informatique plus libre et solidaire !



PeerTube : une alternative libre qui défie YouTube

Vous vous souvenez de Framasoft ? Cette association qui s'est fixé l'objectif de « dégougeuliser » l'internet, rien que ça, et qui, en 3 ans, a mis en ligne une [trentaine de services](#) libres et éthiques pour remplacer les services scrutateurs équivalents des GAFAM.

Et bien ils persistent et signent avec [PeerTube](#), en s'attaquant à un autre géant du Web : YouTube !

Petit rappel : YouTube est l'incontournable service de [streaming](#) vidéo, contrôlé par Google, qui centralise dans d'immenses silos de données non seulement des quantités inouïes d'heures de vidéo mais aussi les goûts et les habitudes de ses [1,8 Milliards de visiteurs mensuels](#).

Et c'est là qu'intervient PeerTube, avec une toute autre logique, puisque ce logiciel a été conçu dès le départ pour construire un réseau fédéré d'instances indépendantes. C'est à dire qu'au lieu d'un réseau en étoile, avec un gros coeur qui rayonne sur la planète, on a un maillage de petits serveurs de vidéos (instances) qui relaient leurs catalogues entre eux afin que l'internaute n'en voie qu'un seul. Un retour aux sources du Web (la "toile" en français).

Il ne reste à l'internaute qu'à choisir son point d'entrée dans ce maillage, en fonction des thématiques qui y sont proposées ou relayées, pour visionner du contenu ou pour y téléverser ses propres créations ...

Mieux que de longs discours, allez jeter un coup d'oeil sur l'instance PeerTube de Framasoft : [Framatube.org](#) !

Informatrucs & astuces



Les flux de syndication

Au fil du temps et de vos navigations sur internet, vous avez sûrement accumulé et organisé un certain nombre de marque-pages, une fonctionnalité pratique de votre navigateur pour atteindre rapidement vos sites favoris. Mais vous n'avez que rarement le temps de les visiter tous pour suivre leur actualité.

Les flux de syndication (dont le plus répandu est le [flux RSS](#)) permettent d'agréger en un seul point l'actualité de tous les sites que vous suivez, vous donnant en un coup d'oeil un aperçu des

nouveautés à ne pas rater.

Concrètement, imaginons que vous lisiez régulièrement 10 sites Web qui diffusent généralement leurs news sous forme de flux : le RSS vous permet de vous “abonner” à leurs publications, regroupant ainsi les flux en temps réel de tous les sites Web auxquels vous êtes abonné dans un lecteur unique ! Ce lecteur s'appelle un « agrégateur de flux » et il en existe une myriade, que ce soit sous la forme d'une extension de votre navigateur ([Mozilla Firefox](#)), intégré à votre logiciel de messagerie ([Thunderbird](#)), comme logiciel dédié installable sur votre ordinateur ou bien en tant que service en ligne ([Netvibes](#) ou ... [Framanews](#) !).

Et pour celles et ceux qui se demanderaient quel intérêt il y aurait à utiliser les flux RSS plutôt que les réseaux sociaux, voici [une petite lecture](#) fort éclairante.

Le conseil « comm »



Testez l'indésirabilité (spam) de vos emails

L'un des risques de nos communications par e-mail, surtout lorsque nous essayons de toucher un grand nombre de destinataires, c'est d'être taxé de spammeur et que notre message soit relégué au mieux dans une obscure boîte de courriers indésirables et oubliés à jamais, voire purement et simplement rejetés dans le cosmos numérique. Quoiqu'il en soit, certains destinataires ne recevront pas nos messages, souvent sans que quiconque en soit informé.

Les règles qui prévalent au filtrage du [spam](#) sont très variables en fonction des divers prestataires de messagerie qui vont relayer votre message, et certaines restent du ressort des administrateurs technique du service que vous utilisez. Mais d'autres règles sont basées sur des principes de rédaction, de formatage, d'absence de lien brisé ou de raccourcisseur d'URL, d'intégration des images, etc. Et ces règles-ci peuvent être prises en compte à la rédaction du message.

[Mail-tester.com](#) est un service en ligne qui va vous proposer gratuitement une analyse détaillée de votre e-mail, selon les critères de filtrage les plus répandus, et lui attribuer une note sur 10. Il suffit d'adresser votre message en cours de rédaction à l'adresse proposée en page d'accueil, puis de cliquer sur le bouton « Vérifier votre score ». Vous pourrez ensuite dérouler les divers éléments d'analyse afin de corriger ce qui peut l'être de votre message, puis refaire le test jusqu'à l'obtention d'une note optimale.

La question du mois



Est-ce qu'un bug informatique est un virus ?

Autant le dire d'emblée, la réponse est non, ce sont deux notions bien différentes.

Un [bug](#), c'est une erreur, un oubli, une maladresse dans le code source d'un logiciel qui le rend défectueux pour l'utilisateur final,

que ce défaut soit bénin ou lourd de conséquences (plantage, perte de données, faille de sécurité, etc.). C'est un aléa indépendant de la volonté du ou des développeurs qui vont mettre au point des mises à jour pour résoudre les bugs identifiés.

Un virus, a contrario, est sciemment développé dans le but malveillant d'infecter vos logiciels et de se propager sur votre réseau local, sur vos clés USB ou via les pièces jointes de vos e-mails. Plutôt que de virus, il vaudrait mieux parler de "Malwares" ([Maliciels](#) en français) qui regroupent toutes les formes de menaces informatiques, dont les virus font partie. Car outre les virus, existent aussi des vers informatiques et des chevaux de Troie qui peuvent se décliner sous la forme de spywares (logiciels qui vous espionnent), adwares (logiciels qui vous affichent de la publicité tout le temps), ransomwares (logiciels qui chiffrent vos données et exigent le paiement d'une rançon pour obtenir la clé de déchiffrement), etc.

La sécurité informatique est un vaste sujet et nous n'en ferons pas le tour ici. Disons qu'en règle générale, vous minimiserez les risques si, en plus d'une sauvegarde systématique de vos données, vous veillez à appliquer les mises à jours régulières de vos logiciels et systèmes d'exploitation. Avec, pour les utilisateurs de Microsoft Windows qui reste la cible majoritaire des malwares, l'installation a minima d'un anti-virus et d'un Pare-feu.

Ailleurs sur le Web



Hygiène et écologisme numérique

Un article du Framablog qui aborde la protection de la vie privée sous un angle original :

Remarque liminaire : je préfère parler plutôt d'intimité que de vie privée. On a parfois l'impression que la vie privée ne concerne que les personnes publiques ou les gens qui ont des choses à cacher. En parlant d'intimité, j'espère que davantage de gens se sentent concerné·e·s.

En réfléchissant à ce que j'allais conseiller pour protéger son intimité, je me suis rendu compte que j'abordais le problème à l'envers. Parler de techniques et d'outils pour protéger son intimité n'est que la dernière étape du processus, avant d'en arriver là, il faut d'abord réfléchir à ce que l'on veut protéger et de qui ou quoi on veut le protéger.

À lire en ligne [ICI](#).

Site Web : www.ubapar.bzh
mel : jmarc.briand@ubapar.bzh
tel : 02.30.02.22.56

--

Pour vous désabonner à cette liste, visitez [Se désabonner](#)

Pour mettre vos préférences à jour, visitez [ce lien](#)
Faire suivre un message à quelqu'un [ce lien](#)

